

**S.M.E.A.C.**

**S.M.R.**

**MAISON BOILEAU**

**Par**

**Me Denis Lavoie, LL.B.  
Maire de la Ville de Chambly**



## SITUATION

- La maison Boileau fait face à une demande de démolition;
- Cette maison fait partie du patrimoine visuel de Chamby;
- La population chamblyenne a un fort sentiment d'appartenance à cette maison historique et patrimoniale ;
- Le gouvernement du Québec a signifié qu'il ne comptait pas investir dans la préservation, restauration et réutilisation de la maison, dans la situation actuelle;
- La maison est propriété d'intérêts privés.



## MISSION

**S** —————> Acquérir et sécuriser le site.

**M** —————> Restaurer la maison.

**R** —————> Réutilisation de la maison à des fins citoyennes.

Le tout en injectant des sommes provenant de nouvelles sources qui ne solliciteront pas les citoyens de Chamby.

Trouver 1,5 millions comme mise de fond et une récurrence estimé à 50 000 \$, pour opérations.

# EXÉCUTION (S.M.R.)

## SITE :

- Procéder à l'achat du site;
- Sécuriser le site pour éviter les accidents et le vandalisme.

## MAISON :

- Procéder à la stabilisation de la structure afin d'éviter un effondrement;
- Empêcher l'accès;
- Faire un inventaire exhaustif des travaux pour une rénovation.

## RÉUTILISATION :

- Une fois la maison restaurée ou remplacée, la maison servira de maison touristique pour la ville;
- Réserver les espaces pour diffuser l'histoire chamblyenne.

# ADMINISTRATION

## URBANISME :

- Procéder à l'acquisition du site;
- Faire l'inventaire de la restauration;
- Implanter horodateurs avec les travaux publics;
- Entamer les procédures de citation de la maison Boileau auprès des ministères concernés.

## TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES:

- Sécuriser le site immédiatement;
- Stabiliser la structure;
- Implanter les horodateurs;
- Effectuer la gestion des horodateurs.

## LOISIRS :

- Aménager la maison touristique;
- Administrer la diffusion des vignettes de stationnement avec la carte accès.

## COMMUNICATIONS :

- Assurer l'information de la réalisation des étapes.

## GREFFE :

- Inscrire réserve foncière;
- Procéder au transfert de propriété;
- Entamer procédure d'expropriation en cas d'échec d'achat gré à gré.

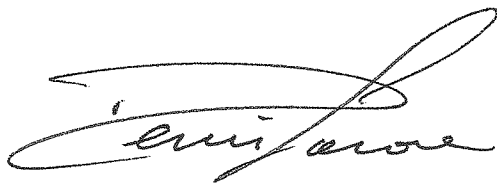
## MAIRE :

Coordonner toutes les phases et les interphases.

# COMMUNICATION

- Réunion hebdomadaire pendant deux mois avec les départements de la planification et du développement du territoire, de la direction générale, des Travaux publics et des Communications pour suivi des étapes le mardi à 11 h ;
- Réunion mensuelle pendant un an pour suivi le premier mardi de chaque mois – 11 h ;
- Sous l'égide du maire qui effectue la coordination des étapes et suivi des réunions.
- Tenir informés par le biais de <sup>16</sup>l'écluse et des médias les citoyens des résultats importants.

Présenté par :



Me Denis Lavoie, LL.B.  
Maire de la Ville de Chambly

Date : avril-mai 2016